



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2021

OBJET :

**Désignation d'un
représentant suppléant
à la Commission
Départementale des
Risques Naturels
Majeurs (CDRNM) du
Val-de-Marne**

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 31

En exercice..... 31

Présents à la
Séance 12

Représentés
par mandat 8

Absents 11

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt-neuf novembre, se sont réunis à 15h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Valérie MONTANDON,
Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Vincent BEDU,
Philippe GOUJON,

Au titre du Conseil de Paris :

En téléconférence :

David ALPHAND,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Josiane FISCHER,
Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Jean-Michel BLUTEAU,
Frédéric MOLOSSI,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :**Étaient absents excusés :**

Christophe NAJDOVSKI,
Sylvain RAIFAUD,

*François VAUGLIN,
Jean-Noël AQUA,
Célia BLAUDEL,
Colombe BROSSEL,
Dan LERT,
Jérôme LORIAU,
Bélaïde BEDREDDINE,
Mohamed CHIKOUCHE,
Laurence COULON,*

Avient donné pouvoir de voter en son nom :

*Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Philippe GOUJON
Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Magalie THIBAUT donne pouvoir à Frédéric MOLOSSI
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Josiane FISCHER
Chantal DURAND donne pouvoir à Vincent BEDU
Jean-Pierre ABEL donne pouvoir à Jean-Michel VIART
Annie DUCHENE donne pouvoir à Jean-Yves MARIN*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur ALPHAND a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Instaurée par la Loi 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, la Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) du Val-de-Marne a été créée en 2006. Cette instance concourt à renforcer la concertation au niveau départemental entre l'administration, les élus locaux, les gestionnaires des territoires et les populations concernées par les risques naturels, conformément aux dispositions de l'article R. 565-5 et suivants du Code de l'environnement.

Le 9 novembre 2021, par délibération n°2021-94/CS, le Comité syndical a désigné sa représentante à la CDRNM du Val-de-Marne, en la personne de Madame Laurence COULON. Il convient à présent de lui adjoindre un suppléant.

Il est ainsi proposé de désigner Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, représentant suppléant de l'EPTB Seine Grands Lacs à la CDRNM du Val-de-Marne.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU la Loi 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

VU les articles R.565-5 et R.565-6 du Code de l'environnement ;

VU la délibération n° 2021-94/CS du 9 novembre 2021, relative à la désignation d'une représentante titulaire de l'EPTB Seine Grands Lacs à la Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) du Val-de-Marne ;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un représentant suppléant de l'EPTB Seine Grands Lacs à la Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) du Val-de-Marne ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article unique : DÉSIGNE comme représentant suppléant de l'EPTB Seine Grands Lacs s au sein de la Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) du Val-de-Marne : Monsieur Jean-Pierre BARNAUD

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris